

Arrondissement de Grasse

MAIRIE DE PEGOMAS



ΠΕΓΟΜΑΣ

Téléphone : 04 93 42 22 22

Télécopie : 04 97 05 25 50

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Deux du mois de Novembre à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de Pégomas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pégomas, salle du conseil, sous la présidence de Mme SIMON Florence, Maire, à la suite de la convocation adressée le 27 octobre 2021

**Etaient Présent (e)s :**

Mme SIMON Florence, Maire

Mme DUPUY Martine, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. COMBE Marc, 3<sup>ème</sup> adjoint

M. BERNARDI Serge, 5<sup>ème</sup> adjoint

Mme MEY Josiane, 6<sup>ème</sup> adjoint

M. BERTAINA Jean-Pierre, 7<sup>ème</sup> adjoint

Mme BOURLIER Sandra, 8<sup>ème</sup> adjoint

Mme PREVOST Dominique, M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. KARALIC Yves, M. YBERT Alain, Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme BARON Nathalie, M. GODILLOT Yannick, Mme GOUSSEFF Valérie

**Etaient absents :**

M. PIBOU Gilbert, M. BOULIER Patrick

**Etaient absent(e)s, ayant donné un pouvoir :**

M. VOGEL Dominique à M. SAILLAND Philippe, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle à M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme UBALDI Martine à Mme SIMON Florence, M. ROBINET Philippe à M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles à Mme MEY Josiane, M. PELLETIER Thierry à Mme BOURLIER Sandra, Mme JOURNO Sarah à M. COMBE Marc, Mme FOUCHER Sandy à M. BERNARDI Serge, Mme LALLEMENT Sagane à Mme GOUSSEFF Valérie

A été désignée Secrétaire de séance : Mme MEY Josiane

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 est communiqué aux élus. Aucune remarque n'est formulée par les élus.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021 A 18h30**

- Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021.
- Désignation du secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

---

**FINANCES :**

1. Adhésion au Groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande (DL2021\_60)
2. Recours à l'emprunt – financement des investissements 2021 (DL2021\_61)
3. Décision modificative n°3 (DL2021\_62)

**1. Adhésion au Groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande (DL2021\_60)**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu les annexes à la présente délibération ;

Vu la note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération visée à l'article D. 1611-41, 3° du CGCT et précisant l'effectivité du respect des critères mentionnés à l'article D. 1611-41° du CGCT figurant en Annexe ;

Après avoir constaté qu'elle respecte effectivement les critères mentionnés à l'article D. 1611-41 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal a vu cet exposé et après en avoir délibéré par 27 VOIX POUR Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. SAILLAND Philippe), Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine (pouvoir à Mme SIMON Florence), M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe (pouvoir à M. KARALIC Yves), M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles (pouvoir à Mme MEY Josiane), M. PELLETIER Thierry (pouvoir à Mme BOURLIER Sandra), M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. BERNARDI Serge), Mme BARON Nathalie, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane (pouvoir à Mme GOUSSEFF Valérie), Mme GOUSSEFF Valérie.

**DECIDE :**

1. **D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Pégomas à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;**
2. **D'APPROUVER la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 38 100 euros (l'ACI) de la commune de Pégomas, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2019) :**
  - **en excluant les budgets annexes suivants : aucun**
  - **en incluant les budgets annexes suivants : tous**
  - **Encours Dette Année (2019) : 4 223 910 EUR**
3. **D'AUTORISER l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la commune de Pégomas ;**
4. **D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes :**

<b>Année 2021</b>	<b>7700 Euros</b>
<b>Année 2022</b>	<b>7600 Euros</b>
<b>Année 2023</b>	<b>7600 Euros</b>
<b>Année 2024</b>	<b>7600 Euros</b>
<b>Année 2025</b>	<b>7600 Euros</b>

5. **D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;**
6. **D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de l'Agence France locale – Société Territoriale qui actera l'entrée formelle au capital de la commune de Pégomas ;**
7. **D'AUTORISER Madame le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Pégomas à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;**
8. **DE DESIGNER *Florence SIMON* en sa qualité de *Maire* et *Dominique VOGEL*, en sa qualité de *Premier Adjoint*, en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune de Pégomas à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;**
9. **D'AUTORISER le représentant titulaire de la commune de Pégomas ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;**

**10. D'OCTROYER une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune de Pégomas dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :**

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Pégomas est autorisée à souscrire pendant l'année 2021, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Pégomas pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune de Pégomas s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par Madame le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel viennent s'ajouter les prêts de la commune de Pégomas éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

**11. D'AUTORISER Madame le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Pégomas, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;**

**12. D'AUTORISER Madame le Maire à :**

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Pégomas aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

**13. D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## **2. Recours à l'emprunt – financement des investissements 2021 (DL2021 61)**

**Madame le Maire expose au conseil municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3,  
Vu le budget primitif 2021,

Considérant que le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'AFL – Agence France Locale par sa délibération *DL2021-59*,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Madame le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2021, il est opportun de recourir à l'emprunt pour un montant de 300 000 Euros.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi – 69006 LYON,

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 27 VOIX POUR Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. SAILLAND Philippe), Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine (pouvoir à Mme SIMON Florence), M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe (pouvoir à M. KARAULIC Yves), M. KARAULIC Yves, M. BERTI Gilles (pouvoir à Mme MEY Josiane), M. PELLETIER Thierry (pouvoir à Mme BOURLIER Sandra), M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. BERNARDI Serge), Mme BARON Nathalie, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane (pouvoir à Mme GOUSSEFF Valérie), Mme GOUSSEFF Valérie.

DECIDE :

- D'AUTORISER *Florence SIMON*, Maire de la commune de Pégomas à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

- Caractéristiques du prêt

Montant du prêt	300 000 EUR (Trois cent mille euros)
Durée totale	20 ans
Mode d'amortissement	Echéances constantes annuelles
Taux fixe	0.87 %
Base de calcul	30/360
Commission d'engagement	Néant
Frais de dossier	Néant

- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Décision modificative n°3 (DL2021 62)**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Afin de permettre à la commune de Pégomas d'adhérer à l'Agence France Locale – Société Territoriale (AFL), il est nécessaire de verser une participation au capital de l'AFL d'un montant de 7 700 € (l'apport en capital initial ci-après appelé ACI) pour l'année 2021.

Pour ce faire, le conseil municipal doit inscrire la dépense correspondante au paiement de l'ACI au chapitre 26 du budget principal de la commune pour 7 700.00 €.

• **Dépenses Investissement :**

**Chapitre 26 – Article 261 « Titres de participation » + 7 700.00 €**

Pour équilibrer la section d'investissement, il convient d'augmenter les recettes sur le chapitre 10 et l'article 10226 – Taxe d'aménagement :

**Chapitre 10 – Article 10226 « Taxe d'aménagement » + 7 700.00 €**

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

Section	Sens	Chapitre	Fonction	Article budgétaire	Montant dépense	Montant recette
Investissement	Dépense	26	O1	261 - Titres de participation	7 700,00 €	
Investissement	Recettes	10	O1	10226 - Taxe aménagement		7 700,00 €
					<b>7 700,00 €</b>	<b>7 700,00 €</b>

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 27 VOIX POUR Mme SIMON Florence, M. VOGEL Dominique (pouvoir à M. SAILLAND Philippe), Mme DUPUY Martine, M. COMBE Marc, Mme PELAPRAT-LECLERCQ Isabelle (pouvoir à M. BERTAINA Jean-Pierre), M. BERNARDI Serge, Mme MEY Josiane, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BOURLIER Sandra, Mme PREVOST Dominique, Mme UBALDI Martine (pouvoir à Mme SIMON Florence), M. SAILLAND Philippe, Mme CHAMPAVIER Patricia, M. ROBINET Philippe (pouvoir à M. KARALIC Yves), M. KARALIC Yves, M. BERTI Gilles (pouvoir à Mme MEY Josiane), M. PELLETIER Thierry (pouvoir à Mme BOURLIER Sandra), M. YBERT Alain, Mme JOURNO Sarah (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme POGGIOLI Isabelle, M. VAUTE Cédric, Mme CREACH Julie, Mme FOUCHER Sandy (pouvoir à M. BERNARDI Serge), Mme BARON Nathalie, M. GODILLOT Yannick, Mme LALLEMENT Sagane (pouvoir à Mme GOUSSEFF Valérie), Mme GOUSSEFF Valérie.

DECIDE :

- **D'ADOPTER la décision modificative n°3.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 53.